Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le
ID : 081-268101060-20241003-24_2024-DE

Graulhet
Centre Communal
d'Action Sociale

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT
Registre des Délibérations
Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale

OBJET :

DECISION MODIFICATIVE N° 03

FONCTIONNEMENT - INVESTISSEMENT

RÉSIDENCE AUTONOMIE - BUDGET EXERCICE 2024

CA convoqué le : 25/09/2024		- Nombre de membres en exercice : 17
Présents : 11	Votants : 11	Date envoi Préfecture : 10/09/2024

L'an 2024, le 03 Octobre 2024,

A 18 heures 00, le Conseil d'Administration du **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville de GRAULHET, **sous la Présidence de Monsieur Blaise AZNAR, Président du C.C.A.S.**

Étaient présents : 11
M. Blaise AZNAR, Mme Michelle LAVIT, Mme Mireille BOUTIN, Mme Chantal LAFAGE, M. Nicolas POSER, Mme Emilia DOS SANTOS FERRAO, Mme Coralie DELON, Mme Elodie PEYRAU, Mme Hélène CORNU, Mme Djamila SOARES PINTO Mme Danièle DESERT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : Néant

Absents sans pouvoir : 6
Mme Marie-Paule SOLOFRIZZO, M. Kamel BATAOUI Kamel, M. Olivier Bernard HABERMEYER, Mme Katia BALSTER-HALFORD, Mme Annie FABRIES, Mme Jacqueline PECH.

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le
ID : 081-268101060-20241003-24_2024-DE

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le vote du Budget adopté le 26 Octobre 2023,

Vu l'application du prorata temporis, les amortissements sont à régulariser,

CONSIDERANT que des ajustements sont donc nécessaires afin de compléter les inscriptions budgétaires initiales,

OUÎ l'exposé du Président ou son représentant et après en avoir délibéré

DECIDE

- D'APPROUVER la décision modificative ci-dessous,

RESIDENCE AUTONOMIE
DECISION MODIFICATIVE N°3 - EXERCICE 2024

FONCTIONNEMENT				
CHAPITRE	**NATURE**	**DÉSIGNATION**	**DÉPENSES**	**RECETTES**
			-	-
016	68111	Immobilisations incorporelles	- 247.98	
75	7548 (008)	Autres remboursements (loyers)		- 247.98
			- 247.98	

INVESTISSEMENT				
CHAPITRE	**NATURE**	**DÉSIGNATION**	**DÉPENSES**	**RECETTES**
			-	-
21	2181	Installations générales : agencements, aménagements divers	- 108.00	
21	2188	Autres immobilisations corporelles	- 139.98	
28	28181	Aménagements divers		- 139.98
28	28183	Matériel de bureau, informatique		- 108.00
			- 247.98	

- **DE DONNER** pouvoir au Président du C.C.A.S. pour l'exécution de la présente délibération et engager le C.C.A.S.

Pour extrait conforme

GRAULHET, le 03 Octobre 2024.
Le Président du C.C.A.S., Blaise AZNAR.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE GRAULHET 81300 TARN

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »